

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 32  
Représentés : 3

**OBJET : Élection des représentants à la Commission permanente de délégation de service public pour les concessions de la Ville**

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

**Étaient présents** : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Malika ASSANTE, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme Noëlle JOUADI	pouvoir à	M. Gilles MERGY
Mme Hajar BOUSADA	pouvoir à	Mme Ninon PONCET
M. Pierre-Henri CONSTANT	pouvoir à	M. Laurent VASTEL

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-5 et suivants, D1411-3 à D1411-5,

Vu le code de la commande publique,

Considérant le renouvellement du conseil municipal du 28 mars 2026,

Considérant que la commission de délégation de service public pour les concessions doit comporter, en plus du maire, président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public pour les concessions de la Ville,

Considérant que deux listes ont été déposées,

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 35
- Suffrages exprimés : 35

Ainsi répartis :

La liste proposée par la majorité municipale a obtenu 27 voix.

La liste proposée par la liste Fontenay au cœur a obtenu 8 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : la commission des délégations de services publics est composée comme suit :

Le maire, président

Titulaires	Suppléants
Nadège HAMMOUDI	Lamine DIA
Dominique FRUCHTER	Aline VENTURINI
Emmanuel DURAND	Catherine GOINDIN
Ninon PONCET	Stein VAN OOSTEREN
Claudine ANTONNUCI	Pierre-Henri CONSTANT

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

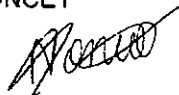
**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- La Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance  
Ninon PONCET



POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire

Pauline LE FUR



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le :27/04/2026  
Publication/Affichage le :  
Pour la Maire par délégation 28/04/2026  
Directrice du pôle administratif et affaires générales

Florence Chottin

